



Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 30 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Verdélais, s'est réuni à la salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, en session extraordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée sécurisée aux Conseillers municipaux le 24 juin 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 24 juin 2021.

Présents :

Mme Corinne RIBAUVILLE, Maire, M. Olivier CHARRON, Mme Sylvie SOUBAIGNE, M. Didier DESAGES, Adjoint, M. Joël BIAUT, Mme Anne-Marie DUTOIT, Mme Josette GESTAS, M. Daniel MARTIN, M. William POUTAYS, M. Emmanuel VINET, Mme Mélanie VACHERIE-AUCOIN, Maxime MANENT Conseillers Municipaux.

ORDRE DU JOUR :

.....	1
A. DELIBERATIONS :	2
Affaire n°1 : dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC).....	2
Affaire n°2 : Pertes sur créances /Etat d'admissions en non-valeur.....	3
Affaire n°3 : Avenant Bibliothèque et Agence Postale Communale.....	3
B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER	3
DIA n° 013 : Vente d'une maison au 590 chemin de Quinsac.....	3
DIA n°014 : Vente d'une maison au 11 bis La Nauze.....	4
DIA n°015 : Vente d'une maison au 322 route des Pèlerins.....	4
DIA n°016 : Vente de 4 appartements situés au 23 place des Allées (Future Résidences Seniors).....	4
DIA n°017 : Vente d'un immeuble au 300 les Guyonnets.....	4
DIA n°018 : Vente de 7 appartements situés au 23 place des Allées (Future Résidences Seniors).....	4
DIA n°019 : Vente d'une Maison 600 rte des Cotes.....	5
Questions diverses :	5
TABLEAU DES SIGNATURES	7

Introduction par Madame Le Maire

Ouverture de la séance à 19H00.

Madame Le Maire fait l'appel des Conseillers Municipaux pour s'assurer du Quorum.

- Sont excusés :
 - Mme Nathalie LOPES
 - Mme Muriel ERNEST
 - Mme Virginie SINSOU
- Ont donné pouvoir :
 - Mme Virginie SINSOU à M. Didier DESAGES

Le Quorum est donc atteint.

Mme Mélanie Aucoin Vacherie est nommée par l'assemblée Secrétaire de Séance.

A. DELIBERATIONS :

Affaire n°1 : dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC)

Madame le Maire indique qu'à l'issue de la rencontre du 4 juin courant avec les Maires de Semens et Saint Germain de Grave, ainsi que les membres de la Commission Ecole, il a été acté la dissolution du RPIC.

Madame le Maire soumet cette proposition de dissolution du RPIC à la date du 7 juillet 2021 et souligne que la convention tripartite devra être respectée jusqu'à la date de dissolution.

Elle rappelle que cette volonté de dissolution n'est pas partagée par la commune de Verdélais mais qu'il paraît difficile de poursuivre une entente et une collaboration dans ces conditions. De ce fait, le conseil municipal doit se prononcer sur la dissolution du RPIC à compter du 7 juillet 2021.

Il conviendra d'adresser les délibérations de dissolution prises par les communes membres du RPIC à l'Education Nationale.

Le Secrétaire Général du Sous-Préfet de Langon, M. DIEZ sera également destinataire des délibérations accompagnées d'un courrier.

Le Conseil Municipal déplore devoir voter cette dissolution du RPIC non souhaitée.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Valider la dissolution du RPIC
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux propositions.

Affaire n°2 : Pertes sur créances /Etat d'admissions en non-valeur

Résumé :

Les services des Finances Publiques, Trésorerie de Langon ont communiqué un état d'admissions en non-valeur pour mandatement au compte 6541.

ils y exposent que toutes les poursuites contentieuses ont été effectuées et demandent de bien vouloir admettre les côtes proposées en non-valeur.

La demande concerne différents redevables sur l'exercice 2019 au budget du RPIC de Verdélais.

Il s'agit de créances de cantine de 4 familles.

Les créances concernées seront imputées en dépense à l'article/nature 6541 intitulé « Créances admises en non-valeur», sur le budget observé pour un montant total de 37.88 €

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Eteindre les créances imposées
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux propositions.

Affaire n°3 : Avenant Bibliothèque et Agence Postale Communale

Madame le Maire rappelle la délibération 2021 031 datant du 16 mars 2021 par laquelle la commune a attribué les marchés de travaux pour les 6 lots de la Bibliothèque et de l'Agence Postale communale. Elle présente ensuite au Conseil Municipal l'avenant pour le lot n°6 pour des travaux de ragréage fibré comprenant toutes les préparations nécessaires s'élevant à 678€ HT.

Proposition soumise au Conseil Municipal :

- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DIA n° 013 : Vente d'une maison au 590 chemin de Quinsac

Maison d'habitation de 66m² sur une superficie de terrain de 1375 m² appartenant à Mme CARGO Jeanine, Mme VIMENEY Marie Bernadette, M. VIMENEY Marie François Pierre, Mme VIMENEY Marie Françoise Catherine ép PALARUS, M. VIMENEY Patrick Marie, M. RIGAL Bernard Pierre, M. BASSE Serge André, Mme BASSE Sylvie, M. CHAUMONT Dominique et Mme CHAUMONT Patricia.

Acquéreur : M. Aurélien LEROY ET Mme Cécily TATON

Prix :110 000 €

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption

[DIA n°014 : Vente d'une maison au 11 bis La Nauze](#)

Maison d'habitation de 170 m² sur une superficie de terrain de 670 m² appartenant à M. RHARSSISSE Karim et Mme BOUCHE Stéphanie

Acquéreur : M. Paul LECLERCQ Prix : 305 900 €

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption

[DIA n°015 : Vente d'une maison au 322 route des Pèlerins](#)

Maison d'habitation de 120 m² sur une superficie de terrain de 1334 m² appartenant aux conjoints LOPES Jésus et Nathalie

Acquéreur : M. Pablo SALMON et Mme Pauline THILLARD- MOURGUE Prix : 180 000€

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption

[DIA n°016 : Vente de 4 appartements situés au 23 place des Allées \(Future Résidences Seniors\)](#)

- 1 appartement meublé rez de jardin de 36.22 m²
- 1 appartement meublé rez de chaussée de 32.04 m²
- 1 appartement meublé R+1 de 37.54 m²
- 1 appartement meublé R+1 de 71.46 m²

Vendeur : SCCV Monsieur Jean Luc BRUNETEAU

Acquéreur : Monsieur Yves LAMIABLE Prix : 1 152 383 €

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption

[DIA n°017 : Vente d'un immeuble au 300 les Guyonnets](#)

Maison d'habitation de 220 m² sur une superficie de terrain de 2402 m² appartenant à M. DUBOIS Eric et Mme GAUTIER Marie

Acquéreur : M et Mme BLANCHARD Anthony

Prix : 235 000€

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption

[DIA n°018 : Vente de 7 appartements situés au 23 place des Allées \(Future Résidences Seniors\)](#)

- 1 appartement meublé rez de rue de 34.76 m²
- 1 appartement meublé rez de rue de 58.19 m²
- 1 appartement meublé rez de rue de 25.25 m²
- 1 appartement meublé R+1 de 30.39 m²
- 1 appartement meublé R+1 de 31.99 m²
- 1 appartement meublé R+1 de 25.43 m²

- 1 appartement meublé R+2 de 34.94 m²

Vendeur : SCCV Monsieur Jean Luc BRUNETEAU

Acquéreur : Société SAS JS Invest. représentée par M. Jeffrey SCHOPPER

Prix : 1 549 801 €

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption

[DIA n°019 : Vente d'une Maison 600 rte des Cotes](#)

Maison d'habitation de 110 m² sur une superficie de terrain de 1505 m² appartenant à Mme MAGNI veuve DEYCARD Marie Claudine, Mme DEYCARD Audrey et Mme DEYCARD Coralie.

Acquéreur : M et Mme MATHIS Pierric

Prix : 210 000€

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption

Questions diverses :

Ecole :

Madame le Maire indique qu'à l'issue de la dissolution du RPIC il conviendra de contacter M. Chambord de l'Education Nationale qui pourra nous aider à déterminer le coût moyen d'un élève à l'école de Verdélais.

Madame le Maire signale qu'elle prendra attache avec la Trésorerie de Langon pour connaître les modalités de clôture du budget annexe RPIC.

Elle informe le Conseil municipal qu'à ce jour l'école de Verdélais perd environ 15 élèves à compter de la rentrée 2021-2022 mais que cette baisse n'est aucunement liée avec la dissolution du RPIC.

Madame le Maire indique également que le second poste d'ATSEM est finalement maintenu pour la prochaine année scolaire.

Madame Aucoin Vacherie demande si l'on doit craindre une fermeture de classe ?

Madame le Maire répond que pour l'instant nous ne sommes pas concernés, mais que l'école de Verdélais est toujours sous mesure de sauvegarde.

Urbanisme :

M. Charron demande que le secrétariat de la mairie saisisse les services du pôle ADS de la CDC Sud Gironde afin de savoir si les tuiles photovoltaïques sont autorisées sur la commune et dans l'affirmative connaître les préconisations.

Mise à disposition ESAT :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de mise à disposition de M. LASSERRE Didier en tant qu'agent technique a été renouvelé pour une période de six mois.

Festivités :

Madame Gestas demande si les fanions et guirlandes lumineuses vont être installés sur la place des Allées pour cet été.

M. Guerry lui répond que le personnel technique a été chargé de cette mission et qu'ils seront mis en place d'ici peu.

Loisirs :

Des administrés ont demandé à Madame Soubagné si la réalisation d'un boudrome était possible sur la commune de Verdels.

Les élus n'y sont pas opposés, et émettent l'idée de l'installer à côté du futur city stade.

Une réflexion sera engagée sur le sujet.

Equipements :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se munir d'un lecteur de puces d'identification d'animaux domestiques et d'un box dans le cas où un animal serait trouvé ou recueilli sur la commune afin d'éviter une mise en fourrière immédiate.

Bien entendu, cette solution de recherche de propriétaire ne pourrait pas aller au-delà de 48 h.

Proposition adoptée à l'unanimité par la Conseil Municipal.

Calendrier :

- 9 juillet : réunion sécurisation du Bourg
- 20 juillet : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

TABLEAU DES SIGNATURES

Mme RIBAUVILLE Corinne, Maire.	M. MANENT Maxime
M. CHARRON Olivier, 1^{er} adjoint.	M. MARTIN Daniel
Mme SOUBAIGNE Sylvie, 2^e adjointe.	M. POUTAYS William.
M. DESAGES Didier 3^e adjoint.	Mme SINSOU Virginie. Procuration à Didier Desages
Mme AUCOIN-VACHERIE Mélanie.	M. VINET Emmanuel.
M. BIAUT Joël.	
Mme DUTOIT Anne-Marie.	
Mme ERNEST Muriel.	
Mme GESTAS Josette.	
Mme LOPES Nathalie.	